

Edition complète

Appli

Spécial étudiants

En direct

Faites l'Info

Mon Club

Je m'inscris
C'est GRATUIT

10€



Pseudo

Connexion

Mot de passe oublié

lundi 03 juin 2013

Tahiti: 16:52:38 Paris:

Rechercher

Je m'abonne
Déjà abonné papier

A la Une Politique Economie Justice Société Les Gens Culture Agenda Sports Pratique Le Club Archives Annonces TAHITILEAKS

Transversales > Flosse > Temaru > Tong Sang > Gouvernement > Assemblée > CESC > Affaires > Faits divers > Nucléaire > Finances > Tourisme > Pericuture > Pêche > Agriculture > Transports > Santé
> Recherche > Energies renouvelables > Espace maritime > Education > Protection sociale > Emploi > Logement > Tradition

Accueil > Economie

ÉCONOMIE

EDT, symbole des monopoles polynésiens ? Son P-dg répond

Voter
0

Publié le samedi 01 juin 2013 à 01H00

Dans une lettre ouverte, Hervé Dubost-Martin, P-dg d'EDT, répond à Florent Venayre et Christian Montet, deux économistes qui viennent de publier La concurrence à Tahiti, une utopie ?. Il se défend notamment d'être à la tête d'un "monopole absolu" et refuse la "vieille rengaine" de l'électricité la plus chère du monde.

"J'ai parcouru avec attention votre ouvrage La concurrence à Tahiti, une utopie ? Vos assertions relatives au cas du secteur électrique en Polynésie française y sont très largement erronées, et confinent même parfois au diffamatoire, tant à notre encontre qu'à l'encontre des services de contrôle du Pays.

Je déplore et ne comprends pas que vous n'ayez sollicité ni EDT, ni le ministère de l'Économie pour vérifier vos informations avant de publier votre livre. En omettant de questionner vos sources, dont certaines étaient d'évidence très partisans, vous avez fait preuve au mieux de négligence au pire d'un parti pris délibéré. Dans les deux cas, vous vous êtes éloignés de l'objectivité et de la rigueur scientifique qu'on peut attendre d'un travail universitaire."



"C'est dommage, car votre livre engageait le débat sur des bases pertinentes, notamment dans ses explications sur les "monopoles naturels", et pourquoi dans ces cas une régulation dans la durée paraît plus à même que la seule concurrence de défendre l'intérêt général. Les réseaux électriques (et non la production j'y reviendrai...) relèvent bien de cette catégorie, et l'on imagine aisément le problème si les aléas d'un appel d'offres (dumping, instruction sous-estimant les risques...) venaient à confier ces réseaux à un aigrefin, ou à une entreprise défaillante. En page 24, vous écrivez aussi "la domination d'un marché résultant de l'excellente gestion d'une entreprise...et des performances réalisées en matière de qualité et de prix...contribue au bien-être collectif et ne saurait faire l'objet de diatribes...", manifestant ainsi un réalisme appréciable."

"Quant à la question complexe de savoir si la régulation du secteur est efficace en Polynésie française, et si le couple qualité /prix est favorable aux consommateurs, aucun analyste sérieux ne peut prétendre y répondre sans une méthode respectant certaines étapes :

- Interroger les acteurs de la régulation, c'est-à-dire tous les services de contrôle (et pas un seul) et les concessionnaires eux-mêmes ;
- Procéder à des études comparatives approfondies et actuelles du couple qualité/prix constaté dans des systèmes comparables (c'est-à-dire dans notre cas des petits systèmes îliens).

Vous n'avez hélas respecté aucune de ces étapes, et avez vraisemblablement été piégés par une source partielle et mal intentionnée.

Ce parti-pris apparaît d'ailleurs dans le plan de votre livre, puisque dès le chapitre 7 et la page 193, bien avant le chapitre 10 et vos développements prétendument factuels sur le secteur électrique, vous évoquez "la réglementation des tarifs de l'électricité, toujours aussi bienveillante pour l'opérateur en monopole ..." À l'inverse d'une démarche scientifique, vous avez ainsi formé un jugement de valeur avant toute analyse contradictoire, ne retenant ensuite dans vos développements que ce qui pouvait abonder votre thèse..."

"Il me faut donc maintenant vous informer de tout ce qui est faux ou omis dans vos développements

VOTEZ

Êtes-vous prêt à accepter des mesures d'austérité pour redresser le pays ?

OUI



NON



Voter

Tous les votes

En partenariat avec polynésie



FORUMS

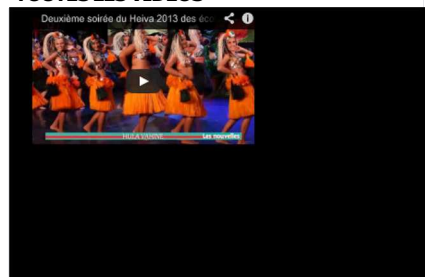
Êtes-vous prêt à accepter des mesures d'austérité pour redresser le pays ?

Faut-il modifier le corps électoral dans le cadre d'un référendum d'autodétermination ?

Les relations avec l'État peuvent-elles s'améliorer ?

Tous les forums

TOUTES LES VIDÉOS



Toutes les vidéos

du chapitre 10 consacrés au service de l'électricité ...

1. Tout d'abord vous oubliez complètement, dans l'histoire et le panorama actuel de l'électricité en Polynésie française, de distinguer les activités de distribution et de transport de celles de production, préférant faire croire à vos lecteurs qu'EDT serait un monopole absolu "à l'ancienne" dans tous ces domaines. Or il n'en est rien :

Σ depuis 1984, une partie importante des activités de réseaux (le transport) est confiée à la TEP, société détenue majoritairement par le Pays.

Σ la production d'électricité a toujours été et reste totalement ouverte à la concurrence, y compris dans les îles où EDT intervient, et des précédents très substantiels en attestent : dans les années 80 et 90, le producteur d'hydroélectricité Marama Nui, concurrent d'EDT, a développé sa production jusqu'à représenter près de 50% de celle de Tahiti ; ensuite le même promoteur concurrent a développé un projet de production à base de biogaz dans la vallée de Tipaerui ; enfin plus de 700 nouveaux producteurs d'énergie solaire ont été raccordés au réseau ces dernières années, la régulation de tous ces développements ayant été efficace puisqu'aucun contentieux n'a jamais été ouvert entre ces producteurs et le distributeur, malgré la complexité du sujet. Et s'il n'y a pas eu plus d'émergence de producteurs indépendants, c'est pour des raisons totalement étrangères à EDT et à l'organisation du secteur : difficultés techniques et financières de Marama Nui ayant conduit à son rachat par EDT en 2000, désastre fumeux de Tamaraa Nui dans les années 90, réticences du Pays à faire financer par le budget ou les tarifs électriques d'autres développements d'énergie renouvelable (comme en attestent le moratoire, opportun à l'époque, décidé en 99 sur les développements hydro, puis les attermolements de leur relance, pourtant évoquée depuis 2008 et clairement nécessaire aujourd'hui).

- Vous oubliez aussi que de nombreuses communes des îles assurent directement en régie le service de l'électricité, en appliquant les mêmes tarifs que ceux d'EDT, fixés par les arrêtés du Pays... Et la plupart de ces communes réclament d'ailleurs qu'EDT reprenne ce service, car à ces prix celui-ci est déficitaire, de même qu'EDT enregistre des déficits dans toutes les îles autres que Tahiti.

2. Page 254, vous semblez vouloir classer l'électricité en PF parmi les secteurs qui "fonctionnent mal". Ce jugement de valeur est abusif puisque toutes les études objectives établissent le contraire, y compris le rapport de la CTC de 2007 que vous citez par ailleurs. Vous auriez pu notamment vous référer aux benchmark de la Pacific Power Association, qui rassemble la plupart des opérateurs du Pacifique, et qui montrent que nos indicateurs de service en Polynésie française sont parmi les meilleurs, alors qu'à Fidji par exemple, il faut encore compter avec une à deux heures de coupure par jour en moyenne dans certaines zones... Certains s'interrogent même parfois sur d'éventuelles "surqualités", notamment au niveau de nos capacités de production, mais EDT répond ainsi aux contraintes de son cahier des charges, et à une population qui s'est habituée à un service électrique aux meilleurs standards mondiaux. (Comme vous le savez on ne peut pas en dire autant partout en Polynésie pour l'eau potable, la qualité des voiries, l'assainissement, les transports publics terrestres...)

3. Pages 255 à 257, vous reprenez la vieille rengaine de "l'électricité la plus chère du monde", en essayant de la justifier par des tableaux issus d'une étude obsolète datant de 2000 ! Dans un autre tableau, vous comparez nos tarifs à ceux d'Europe, du Canada ou des DOM, ce qui n'est absolument pas significatif :

- Les coûts de revient entre petits et grands systèmes électriques sont incomparables, du fait d'effets d'échelle très sensibles, et d'un accès aux sources d'énergie les moins chères (charbon, gaz, nucléaire...) pour ces derniers. Quant aux DOM, vous ne signalez même pas à vos lecteurs que ceux-ci bénéficient de la CSPE, système de péréquation qui permet aux Martiniquais ou aux Réunionnais de payer l'électricité le même prix que les Parisiens, à moins de la moitié du coût de revient réel dans ces îles !

- La réalité dans les systèmes comparables du Pacifique est qu'à ce jour nos tarifs polynésiens sont dans la bonne moyenne, inférieurs non seulement à ceux de Wallis ou du Vanuatu, mais aussi des Cook, des Salomon, des Samoa, des Tonga, de toutes les îles de l'archipel de Hawaii sauf Oahu, ce dernier système étant dix fois plus important que celui de Tahiti. D'ailleurs nous commençons à être démarchés par des Américains pour des projets de data-center, parce que notre électricité moyenne tension est moins chère, même comparée à Oahu.

- L'écart défavorable par rapport à la Nouvelle-Calédonie (20%) s'explique parfaitement par le fait que le système de la Nouvelle-Calédonie est le triple du nôtre grâce à ses unités industrielles, et n'est pas éclaté en une multitude de très petites îles (EDT intervient dans 20 îles de la Polynésie française).

- Quant à Fidji qui présente les tarifs les moins élevés du Pacifique, outre son four de vie et la qualité de service très éloignés des nôtres, ce système bénéficie d'une forte hydroélectricité, fournie par des installations qui ont été largement financées par l'aide mondiale, donc à coûts très réduits pour le concessionnaire.

4. Vous donnez une autre information biaisée à vos lecteurs en indiquant que "les investissements sont aidés par la politique de défiscalisation", car ceci est beaucoup moins vrai pour le secteur électrique que pour tous les autres secteurs industriels de Polynésie française :

- Au niveau des réseaux, seule la TEP a bénéficié historiquement d'aides en défiscalisation locale et Girardin. EDT ne les a jamais sollicitées.

- Pour les outils de production, seules les énergies renouvelables ont bénéficié d'aides locales (Marama Nui, programme solaire), ce qui ne les empêchait pas de rester inflationnistes par rapport à la production thermique. Et encore ces aides n'ont bénéficié qu'aux producteurs indépendants d'EDT, notre société n'en ayant reçu aucune du pays pour son propre programme solaire de ces dernières années.

5. Autre information orientée vous mentionnez le résultat net d'EDT de la seule année 2010 (pourquoi seulement cette année?), sans mentionner que son niveau était exceptionnel en conséquence du jugement de la cour d'appel confirmant l'indemnité transactionnelle de 1,8 milliard de Fcfp convenue deux ans auparavant avec le Pays pour clore le contentieux tarifaire de 2005. Et vous vous gardez bien d'indiquer que le niveau moyen du résultat net d'EDT ces dernières années était deux fois inférieur à ce chiffre isolé de 2010.

6. Ensuite, vous développez une analyse partielle, erronée et pour tout dire "racoleuse" de la formule tarifaire et de son application depuis 2006, en alléguant une "erreur de calcul" qui n'existe pas, pour prétendre qu'elle aurait porté préjudice aux consommateurs à hauteur de plus d'un milliard de Fcfp. Sur ce point précis, votre livre quitte le terrain de l'imprécision et du parti pris pour entrer dans celui de la diffamation tapageuse, ce qui est regrettable. (Votre "thèse" sur ce sujet présente d'ailleurs des similitudes troublantes, jusque dans le choix des expressions, avec celles de la source mal intentionnée déjà évoquée, qui poursuit EDT et sa propre administration depuis des années et jusque devant les tribunaux de sa vindicte...)

À propos d'un terme "L", vous montez donc en épingle une écriture mathématiquement imparfaite de la formule et tentez, très artificiellement, de démontrer qu'elle aurait dû sans aucun doute être appliquée d'une



LES + VUS, VOTÉS, COMMENTÉS

+ vus + votés + commentés

17 "C'est Rohfritsch qui m'a poussé" 27/04/2013



16 Clark et Panie avec Temaru 05/04/2013

13 Teiva Manutahi soutient Flosse 26/04/2013

10 Le débat des "traîtres" contre les "apprentis dictateurs" 31/05/2013

10 Référendum : la demande transmise à Paris 02/06/2013

depuis 2 mois

A SUIVRE

<précédent- suivant>

[Le Bel Indifférent](#)

[Le magicien Écol'eau](#)



DIAPORAMAS

Inauguration de la route du monoï de Moorea

Moorea - lundi 03 juin 2013

Deux journées pour dompter la houle Teahupoo - dimanche 02 juin 2013

VAA. Trophée de l'Amiral dimanche 02 juin 2013

[Tous les diaporamas](#)

autre manière...

En pure logique mathématique, votre raisonnement est biaisé, car comme M. Venayre l'a reconnu lui-même dans une note d'analyse où il commentait l'interprétation que vous présentez maintenant comme certaine dans votre livre : "Pour être parfaitement complet, il convient de préciser qu'il manque l'indication de l'année à prendre en compte pour la valeur de Cm. En effet, il aurait été plus précis d'écrire..."

Il y a donc deux poids deux mesures dans votre raisonnement. Vous invoquez une écriture mathématique imparfaite pour rejeter une application de la formule retenue constamment par les services compétents du Pays depuis 2006, mais quand votre interprétation bute sur une imperfection de même nature, cela n'est plus gênant...

Si les mathématiques sont d'évidence insuffisante pour départager définitivement les deux interprétations, une démarche complète et objective se devait d'élargir le raisonnement, ce que vous n'avez pas fait... Pourtant les contrats administratifs ne sont pas des interrogations écrites de mathématiques ; les mentions rédigées en prose qui accompagnent les formules ont aussi leur importance, et la logique économique du contrat et l'intention des rédacteurs doivent également être recherchées... À cet égard, les mentions rédigées qui figurent au contrat plaident bien plus pour l'interprétation retenue depuis 2006 que pour la vôtre... Quant à la logique économique et à ce qu'on peut comprendre de l'intention des négociateurs de 1999 qui avaient mis au point cette formule, il est assez évident que revenir sur une clause de partage de croissance de manière rétroactive en 2006 pour les cinq années précédentes ne faisait aucun sens économique et aurait été contraire aux usages pour une clause de cette nature, raison ultime pour laquelle les négociateurs de bonne foi ont toujours écarté depuis 2006 l'interprétation que vous soutenez.

En conclusion sur ce point central, les affirmations péremptoires de votre livre sur une prétendue erreur de calcul sont totalement infondées...

7. Vous commettez une autre erreur grossière aux pages 275 et 276 en prétendant que la formule serait de type "cost-plus" et que l'opérateur EDT ne serait ainsi pas incité à comprimer ses coûts. En réalité c'est tout le contraire :

- La formule tarifaire ne garantit de compensation à EDT que pour les composantes de coût que l'entreprise ne peut en rien maîtriser, à savoir la redevance de transport pour la TEP et les coûts unitaires d'achat des énergies primaires, qui sont fixés par arrêtés du conseil des ministres ;
 - Pour tout le reste à savoir les rendements, la productivité, les choix d'investissements, les aléas de marché autres que ceux des combustibles, la masse salariale, la sous-traitance nécessaire, les assurances... EDT est totalement en risque, et bénéficie d'une simple clause de révision en fonction d'indices généraux (ICV, PSD), comme dans la plupart des contrats administratifs. Conformément là encore aux usages, le contrat prévoit une clause de rendez-vous tous les cinq ans pour renégocier certains paramètres en fonction notamment des données d'exploitation réelles constatées. Ce système est plutôt vertueux, puisque contrairement à ce que vous affirmez EDT est bien incitée à maîtriser ses coûts et en supporte toutes les conséquences. Ensuite si la société est bien gérée et si ses résultats s'améliorent, le Pays actionne la clause de rendez-vous ou engage des renégociations ponctuelles pour récupérer au profit des consommateurs une partie de ses gains de productivité, ce qu'il n'a pas manqué de faire à de multiples reprises depuis l'avenant de 1999 et la mise en place de la nouvelle formule tarifaire... parfois même dans des termes excessifs et autoritaires obligeant l'entreprise à ouvrir un contentieux."

"La réalité du contrôle d'EDT par son concédant depuis 1999, ainsi que des négociations et contentieux qui s'en sont suivis, est donc l'exact contraire de la "complaisance" que vous suggérez dans votre ouvrage !

On trouve d'ailleurs une autre preuve historique de cette absence de complaisance dans la volonté constante du Pays de favoriser d'émergence de producteurs indépendants (Ainsi EDT n'a réalisé que 5% du parc solaire mis en service ces dernières années, et fut la seule entreprise à se voir refuser le bénéfice de l'aide en défiscalisation locale...). Certes ces producteurs indépendants n'ont parfois pas été à la hauteur et leurs résultats décevants, mais ce fut de leur seul fait...

8. Je noterai enfin, et ce détail me semble révélateur de la désinvolture partisane de votre approche du secteur électrique, qu'en page 255 de votre ouvrage, vous citez sans réserve parmi vos sources un article de juillet 2012 : "Tahiti Pacifique n° 253, p 38, article présenté comme une libre opinion et signé O. M Tahiti". En réalité cet "article", dont l'auteur se cachait lâchement derrière l'anonymat, n'était qu'un pamphlet délirant et enragé contre EDT et le groupe GDF SUEZ, mais aussi contre divers ministres du gouvernement de l'époque, le président, le haut-commissariat... Ce pamphlet présentait un indéniable intérêt scientifique, mais plutôt pour des psychiatres, qui auraient pu nous expliquer quels obscurs ressorts peuvent ainsi pousser un individu à s'égarer dans la théorie du complot et à se répandre en insultes anonymes.

En revanche, une telle prose n'a pas sa place parmi les sources citées d'une étude économique se prétendant sérieuse et objective, et je ne peux m'empêcher de mettre en parallèle cette référence incongrue avec l'absence totale de sollicitation d'EDT et du ministère de l'Économie pour les matériaux de votre livre. (Il aura fallu en effet attendre la sortie de votre ouvrage pour que nous fassions connaissance...)"

"Espérant donc que vous saurez solliciter un éclairage plus lumineux à l'occasion de vos éventuels futurs travaux autour des systèmes électriques de la Polynésie française, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées."

Hervé Dubost-MartinPrésident-directeur général d'EDT



haut de page

Légal	Recommandations LNT	Gardons Contact !
<p>Droits de reproduction et de diffusion réservés © 2007-2011</p>	<p> La Dépêche de Tahiti Les Nouvelles Calédoniennes NRJ Tahiti Paru Vendu Nouvelle Calédonie Paru Vendu Tahiti</p>	

